

Convocation et affichage : 12 06 2020

Étaient présents : Tous les conseillers sauf Mme COMTET Annie

M MONNET Michel est élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Indemnités des élus :

UNANIMITE

Monsieur Laurent COMTET maire indique aux membres du conseil que les indemnités du maire et des adjoints sont basés sur l'indice brut terminal de la fonction publique.

Indemnité du maire : 25,5 % de l'indice soit	991,80 € brut mensuel
Indemnité des adjoints : 9,9 % de l'indice soit	385,05 € brut mensuel.

Les membres du conseil après en avoir délibéré décident d'approuver à l'unanimité les indemnités proposées.

SIEA : Nomination de délégués

UNANIMITE

Le maire informe le conseil qu'il convient de nommer 3 délégués au SIEA (1 titulaire et 2 suppléants)

Délégué titulaire : Laurent COMTET
Délégué suppléant 1 : Michel MONNET
Délégué suppléant 2 : Guy de COMBAUD

Les membres du conseil après en avoir délibéré décident d'approuver à l'unanimité les nominations des délégués pour le SIEA.

Vote des taux d'imposition :

UNANIMITE

Le maire présente aux membres du conseil l'état 1259 en provenance de le DDFip sur lequel il convient de se positionner pour voter les taux d'imposition.
Nouveauté 2020 : le taux sur la taxe d'habitation a disparu.

Les membres du conseil après en avoir délibéré décident de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2020.

Subventions aux associations :

UNANIMITE

Le maire propose de réévaluer les subventions aux associations et après discussion les membres du conseil délibèrent à l'unanimité pour valider les sommes proposées. Les subventions auront globalement augmenté de 30 %.
Voir liste jointe.

Une nouvelle délibération est prise pour le RIFSEEP (modèle du centre de gestion CDG01) pour corriger l'ancienne version et permettre entre autre d'intégrer le personnel non titulaire.
Pour rappel le maire prend annuellement un arrêté pour définir le montant perçu par chaque personnel.

A chaque renouvellement de mandat il convient de nommer des commissaires pour la CCID (Commission Communale des Impôts Directs).

Le maire propose donc aux membres du conseil une liste de 24 noms de contribuables bouligneux.

Les membres du conseil après avoir délibéré, valident la liste proposée.

Cette liste sera envoyée à la direction départementale des finances publiques qui fera le choix de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.(retour liste validée en septembre).

Le maire donne lecture de deux arrêtés :

Arrêté de nomination des membres du CCAS (pas de représentant de l'UDAF pour l'heure).

Arrêté DECI (défense incendie communal / devis pour implantation d'une borne de puisage).

Parmi les travaux importants à engager sur ce mandat, et après discussion il est proposé :

Le projet de trottoir derrière le monument aux morts est décalé sur l'année 2021 pour être couplé avec le projet de cheminement piéton sur la sortie sud du village. Cet ensemble permettra d'améliorer la sécurité dans le village.

La poursuite de la restauration de l'église Saint Marcel passera en 2020 par un inventaire des travaux qui restent encore à réaliser. L'année 2021 sera axée sur la faisabilité de ces travaux avec réalisation pour 2022.

La création d'un parking au cimetière doit au préalable passer par le choix d'un projet et donc la collecte d'idées. La réalisation n'interviendra pas avant 2023.

La poursuite du cheminement piétonnier zone Révérend ne s'envisagera pas avant l'année 2023, temps nécessaire à la fin des travaux d'urbanisme dans cette zone.

- Devis d'entretien des chemins prévus pour le CM du 02 07 2020.
- Entretien des bornes incendie à programmer.

Fin 22h30.

La prochaine séance est fixée au jeudi 02 juillet à 20h00 en la salle communale.

Présentation du RAD 2019 par SUEZ EAU France.